

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de VALSERHONE, sur le site de l'ancienne décharge Pechiney et préalable à la délivrance du permis de construire - projet porté par la société CN'AIR

Par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021, une enquête publique est ouverte dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 31 jours, du lundi 31 mai 2021 à partir de 9h au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 17h, dans la commune de VALSERHONE.**

Les consultations et contributions dématérialisées sont privilégiées dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19. Ainsi, **du lundi 31 mai 2021 à partir de 9h au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 17h :**

- le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de permis de construire, ainsi que toutes les observations du public sont consultables à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2463> ou via le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> ;
- les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-2463@registre-dematerialise.fr ;
- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de VALSERHONE.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles sont également déposés en mairie de **VALSERHONE** pendant 31 jours, **du lundi 31 mai 2021 à partir de 9h au mercredi 30 juin 2021 jusqu'à 17h**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie où un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations.

M. André MOINGEON, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes en mairie de VALSERHONE :

- **lundi 31 mai 2021, de 9h à 11h,**
- **samedi 12 juin 2021, de 9h30 à 11h,**
- **mercredi 30 juin 2021, de 15h à 17h.**

L'accueil du public en mairie de VALSERHONE pour la consultation des documents et lors des permanences du commissaire-enquêteur s'effectuera dans le respect des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19. Le public devra être impérativement muni d'un masque - stylo personnel recommandé.

Le projet a fait l'objet d'un avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale à la date du 15 février 2021 sur l'étude d'impact à l'appui de la demande de permis de construire.

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la **CN'AIR**, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante :

chargée d'études : Juliette KUNTZ
2 rue Antoine Bonin 69316 Lyon cedex04
courriel : j.kuntz@cnr.tm.fr

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de VALSERHONE, ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.